

Garantie all-inclusive limitée Festool Canada Inc.

Date : 01.01.2021

Festool Canada Inc. (ci-après **Festool**) déclare que, sous réserve des dispositions de la présente garantie limitée (ci-après la **Garantie all-inclusive**), tous les nouveaux outils électriques Festool achetés de **Festool Canada Inc.** ou d'un distributeur autorisé au Canada (chacun, un **outil**) : a) seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication, et b) sont admissibles, dans des limites raisonnables, au service d'entretien-réparation, dans tous les cas pour une période d'un (1) an à partir de la date originale d'achat au détail (ci-après la **date d'achat**). En enregistrant un nouvel outil en ligne avec Festool dans les 30 jours suivant l'achat, une telle garantie sera prolongée de deux (2) ans de plus, soit trois (3) ans en tout à partir de la date d'achat. On peut enregistrer les outils en ligne à : www.festoolcanada.com/register.

La présente Garantie all-inclusive sera annulée si l'utilisation, le fonctionnement, la réparation ou l'entretien de l'outil déroge au mode d'emploi de l'outil en question. Les éléments suivants sont exclus de la couverture de la présente Garantie all-inclusive :

1. Les accessoires, notamment les lames de scie, les forets, les fraises, les disques abrasifs et les vêtements (liste non exhaustive);
2. Les outils achetés ailleurs qu'au Canada;
3. Les réparations ou les remplacements qui dérogent au mode d'emploi de l'outil en question;
4. Les pièces ou les composants modifiés ou ne provenant pas de Festool;
5. Les dommages causés par un usage impropre ou abusif, un accident, un choc, une usure anormale, un entreposage inapproprié ou une exposition aux éléments extérieurs, ou par la négligence;
6. Les dommages pour quelque raison que ce soit à l'exception des défauts de matériaux et de fabrication;
7. Les réglages normaux et l'entretien recommandé, conformément au mode d'emploi de l'outil en question;
8. Les dommages résultant de l'utilisation de l'outil à une tension ou une fréquence autre que la performance nominale de l'outil en question, y compris l'utilisation de transformateurs

En cas de bris couvert par cette garantie all-inclusive, l'acheteur doit soumettre une réparation en ligne à www.festoolcanada.com/myfestool pour obtenir l'autorisation et les informations d'expédition. Pour accéder au formulaire de réparation en ligne, l'acheteur doit créer un compte MyFestool et se connecter au portail MyFestool. Une preuve d'achat est requise. Festool, à sa seule discrétion, peut choisir de réparer, remplacer ou rembourser le prix d'achat de n'importe quel outil couvert par les dispositions de la présente Garantie all-inclusive sans frais pour l'acheteur. Festool traitera les retours sous garantie en fonction du flux opérationnel normal et de la disponibilité des composants et des pièces de rechange. Si la réparation ou le remplacement est couvert au titre de la présente Garantie all-inclusive, Festool produira une étiquette d'expédition prépayée pour renvoi de l'outil au centre de service Festool et renverra aussi l'outil réparé sans frais de livraison.

Les résidents du Québec couverts par la Loi sur la protection du consommateur ne sont pas admissibles.

FESTOOL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES OU SPÉCIAUX, SANS ÉGARD À LA THÉORIE JURIDIQUE SUR LAQUELLE L'ALLÉGATION SE BASE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI EN VIGUEUR, TOUTES LES GARANTIES ET MODALITÉS IMPLICITES EN VERTU DE LA LOI, INCLUANT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DU CARACTÈRE ADÉQUAT POUR LA COMMERCIALISATION OU UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES EN VERTU DES PRÉSENTES À UNE PÉRIODE DE TROIS ANS. À l'exception de toute garantie implicite en vertu de la loi en vigueur, la garantie susdite expressément établie dans le cadre de la présente Garantie all-inclusive est exclusive et elle remplace toutes les autres garanties, modalités, ententes et obligations semblables.

Les agents, représentants, distributeurs, commerçants et employés de Festool ne détiennent pas l'autorité d'augmenter ni de modifier de quelque autre façon ni les obligations ni la limite de la présente Garantie all-inclusive.

*Aux fins de la présente Garantie all-inclusive, le terme « **outils électriques** » définit tout produit Festool portant un numéro de série S Nr ou M Nr*

Les données à caractère personnel que nous avons reçues à l'enregistrement de votre machine pour la Garantie all-inclusive (y compris le téléchargement de la facture) (par ex. nom, prénom, adresse) sont uniquement mémorisées, traitées ou utilisées afin de traiter les prestations associées. Dans ce cadre, le fondement juridique est l'article 6, paragraphe 1.b) du RGPD. Dans la mesure où vous supprimez votre compte MyFestool ou retirez une machine de votre aperçu de machines, nous continuerons à sauvegarder vos données à caractère personnel requises pour l'exécution du contrat jusqu'à l'expiration de la garantie.

Toutes les données sont utilisées par Festool et Festool GmbH. Par ailleurs, les données sont transmises à TTS Tooltechnic Systems AG & Co. KG. Dans ce cadre, le fondement juridique est l'intérêt de l'entreprise, article 6, paragraphe 1. f) du RGPD. Elles ne seront pas transmises à des entreprises tiers ni ne seront utilisées à d'autres fins promotionnelles. Vous trouverez d'autres informations sur la protection des données sur www.festoolcanada.com/legal-information/protection-des-donnees.

Garant : Festool Canada Inc.

77 Auriga Drive, Unit # 14

Ottawa, ON K2E 7Z7

Téléphone : **855-784-9727**

www.festoolcanada.com/service